





TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS CUMULÉS	5
SURPLUS CUMULÉS	6
BILAN CUMULÉ	
FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS	
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION	31
BILAN DU FONDS D'EXPLOITATION	
RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS	33
RILAN DI LEONDS D'IMMORILISATIONS	3/



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence métropolitaine de transport ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence métropolitaine de transport reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur général du Québec, examine les états financiers, et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence métropolitaine de transport, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Joël Gauthier

Président-directeur général

and Mt

Louis Champagne, CA

Though Change

Vice-président, Administration et finances et trésorier

Montréal, le 17 septembre 2010



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan cumulé de l'Agence métropolitaine de transport au 31 décembre 2009, les états des résultats cumulés, des surplus cumulés ainsi que des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des changements apportés par l'adoption des normes du secteur public et expliqués à la note 2.1, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Per and Parame FEA auditure
Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 17 septembre 2010



RÉSULTATS CUMULÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre [en milliers de dollars]

	2009	2008
		Retraité
PRODUITS		[note 2]
Remises gouvernementales :		
Taxe sur l'essence	49 652	51 133
Droit sur l'immatriculation	53 813	52 508
Revenus des trains de banlieue [note 5]	44 054	44 457
Contributions municipales aux trains de banlieue [note 5]	42 415	36 194
Contributions du gouvernement du Québec à la Politique de développement durable	5 585	1 469
Aide du gouvernement du Québec au transport adapté	750	450
Recettes des autobus express métropolitains	2 641	2 373
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	706	29
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	3 714	2 979
Constats d'infraction et revenus commerciaux	4 327	5 576
Virement des subventions reportées [note 21]	13 376	13 391
Contributions municipales [note 6]	30 930	28 945
Revenus d'intérêts	44 477	43 152
Autres revenus	1 158	-
	297 598	282 656
CHARGES		
Aide métropolitaine et dépenses afférentes [note 8]	56 518	56 049
Trains de banlieue [note 5]	109 879	93 647
Équipements métropolitains	16 613	15 049
Frais de fonctionnement	7 537	8 154
Aide au développement	4 161	2 751
Aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM et dépenses afférentes [note 9]	6 507	6 485
Aide à l'intégration tarifaire [note 10]	4 286	4 100
Transport adapté	1 862	1 435
Autobus express métropolitains	4 412	3 556
Frais de gestion SAAQ et autres	1 504	2 471
Frais d'intérêts sur la dette à long terme	49 266	46 396
Entretiens, réparations majeures et études de faisabilité	5 711	4 185
Amortissement des immobilisations corporelles	33 386	31 651
	301 642	275 929
(DEFICIT) BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(4 044)	6 727
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs [note 15]	(4 023)	(2 730)
(DÉFICIT) BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	(8 067)	3 997



SURPLUS CUMULÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre [en milliers de dollars]

	2009	2008 Retraité [note 2]
SURPLUS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	243 292	216 161
Retraitement : adoption des normes comptables du secteur public [note 2]	(19 649)	_
Retraitement : correction des immobilisations corporelles [note 2]	`13 211 [´]	11 721
Retraitement : correction d'un contrat de location-acquisition [note 2]	(458)	_
Retraitement : correction des subventions reportées et des subventions à recevoir [note 2]	3 555	8 072
SOLDE REDRESSÉ DES SURPLUS CUMULÉS AU DÉBUT	239 951	235 954
Surplus relié aux terrains [note 21]	41	-
(Déficit) Bénéfice de l'exercice	(8 067)	3 997
SURPLUS CUMULÉS À LA FIN	231 925	239 951



BILAN CUMULÉ

au 31 décembre [en milliers de dollars]

	2009	2008 Retraité [note 2]
ACTIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 740	4 357
Créances [note 19]	14 359	13 182
Frais payés d'avance	638	489
Remises du gouvernement du Québec à recevoir	23 899	22 565
Billets à terme adossés à des actifs [note 15]	27 950	33 627
Pièces de rechange de trains de banlieue	4 849	5 252
À recevoir du MTQ	1 023 063	927 705
Autres subventions à recevoir	18	2 242
Métro vers Laval destiné au transfert [note 7]	677 551	663 182
Immobilisations corporelles [note 7]	871 568	715 565
	2 655 635	2 388 166
PASSIFS		
Découvert bancaire	- E-	2 358
Emprunts à court terme [note 11]	46 058	18 000
Fournisseurs et frais courus [note 20]	108 844	135 380
Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	479	992
Portion à court terme de la dette à long terme [note 12]	66 237	62 100
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	_	479
Dette à long terme [note 12]	1 038 529	904 766
Subventions reportées relatives au métro vers Laval destiné au transfert [note 21]	677 551	663 182
Subventions reportées [note 21]	486 012	360 958
	2 423 710	2 148 215
SURPLUS CUMULÉS	231 925	239 951
	2 655 635	2 388 166

Engagements, éventualités et événement postérieur à la date du bilan [note 16]

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Joël Gauthier

Président-directeur général

Martine Corriveau-Gougeon
Présidente – Comité de vérification



FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre [en milliers de dollars]

¡en milliers de dollars¡	2009	2008 Retraité [note 2]
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Déficit) Bénéfice de l'exercice	(8 067)	3 997
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Gain sur dispositions de billets à terme adossés à des actifs	(834)	_
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs	4 023	2 730
Amortissement des immobilisations corporelles	33 386	31 651
Virement des subventions reportées	(13 376)	(13 391)
Virement au surplus relié aux terrains	41	· -
h.	15 173	24 987
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Créances	(1 177)	(6 203)
Frais payés d'avance	(149)	29
Remises du gouvernement du Québec à recevoir	(1 334)	(357)
Pièces de rechange des trains de banlieue	403	304
À recevoir du MTQ	(95 358)	(74 733)
Autres subventions à recevoir	2 224	23
Fournisseurs et frais courus	(26 536)	(29 070)
Variation des subventions reportées	152 799	124 275
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	46 045	39 255
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dispositions de billets à terme adossés à des actifs	2 487	122
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(203 757)	(159 592)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(201 270)	(159 470)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	28 058	18 000
Augmentation de la dette long terme	200 000	150 414
Remboursement de la dette long terme	(62 100)	(56 729)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(992)	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	164 966	111 685
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE		
TRÉSORERIE	9 741	(8 530)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 999	10 529
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE [note 18]	11 740	1 999



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport [ci-après appelée l'AMT] est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 [ci-après appelée la Loi], qui a commencé ses activités le 1er janvier 1996.

Conformément à sa loi constitutive, l'AMT gère, exploite et finance notamment les services de trains de banlieue, les autobus express métropolitains et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro.

Sur le plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit la tarification métropolitaine et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

Sa mission est d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes dans la région métropolitaine de Montréal. L'AMT utilise et entretient l'infrastructure ferroviaire appartenant à d'autres sociétés de chemin de fer et est tributaire de celles-ci pour le contrôle de la circulation des trains.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

2.1 CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Depuis le 1er janvier 2009, l'AMT établit ses états financiers en utilisant le manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, l'AMT utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter la première application des normes du secteur public. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

AFFECTATION DES SURPLUS CUMULÉS

Auparavant, les informations concernant les affectations d'origine interne des surplus cumulés étaient présentées à l'état des surplus cumulés. Conformément aux normes du secteur public, elles sont maintenant présentées par voie de note.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Selon les normes comptables du secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée. De plus, les placements à long terme composés de billets à terme adossés à des actifs (BTAA) sont constatés au coût d'acquisition diminué de toute moins-value durable alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés à leur juste valeur.

Cependant, aux fins de calcul, l'AMT a considéré que la provision prise au 31 décembre 2007 correspondait à la baisse de valeur durable.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

Compte tenu de ces faits, les modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

RÉSULTATS CUMULÉS

				2008
Fonds d'exploitation				
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs				10 647
Cumul des autres éléments des résultats étendus	 			2 081
40 224				12 728
Fonds d'immobilisations				
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs				(67)
Cumul des autres éléments des résultats étendus				(32 310)
				(32 377)
Bénéfice de l'exercice				19 649
BU AN GUNU É				
BILAN CUMULÉ				
ACTIF				
Aoth				
Fonds d'exploitation				
Billets à terme adossés à des actifs				10 647
				10 647
Fanda dilamakilia dia				
Fonds d'immobilisations				(07)
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs				(67)
Instruments financiers dérivés				(32 310)
				(32 377)
	 	<u> </u>		(21 730)
PASSIF				
PASSIF				
Fonds d'exploitation				
Instruments financiers dérivés				(2 081)
				(2 081)
SURPLUS CUMULÉS				
Fonds d'exploitation				12 728
Fonds d'immobilisations				(32 377)
. Olivo a militarinognomo	 			(19 649)
			ě.	(21 730)
www.	 			(21100)



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

2.2 REDRESSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Dans le but de comptabiliser des transactions antérieures non enregistrées et d'ajuster les amortissements cumulés, l'AMT a effectué une correction au solde des immobilisations corporelles.

La correction a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

RÉSULTATS CUMULÉS

	2008
Fonds d'immobilisations	
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 490)
Bénéfice de l'exercice	1 490
BILAN CUMULÉ	
ACTIF	
Fonds d'immobilisations	
Immobilisations corporelles	13 211
	13 211
SURPLUS CUMULÉS	
Fonds d'immobilisations - Solde du début	11 721
Fonds d'immobilisations	1 490
N 00 g	13 211

2.3 REDRESSEMENT SUITE À L'ENREGISTREMENT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Dans le but de refléter adéquatement la nature d'un contrat de location-acquisition dans les états financiers, l'AMT a effectué une correction concernant le traitement d'un contrat de location-acquisition.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

La correction a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

- 6					ź-
RÉSU	<u> </u>	AIS	CU	MUL	.ES

	2008
Fonds d'exploitation	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Trains de banlieue	200
	200
Fonds d'immobilisations	
Frais de gestion SAAQ et autres	212
Amortissement des immobilisations corporelles	46
	258
Bénéfice de l'exercice	(458)
BILAN CUMULÉ	
ACTIF	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Fonds d'immobilisations	
Immobilisations corporelles	1 013
	1 013
PASSIF	
Fonds d'immobilisations	
Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	992
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	479
	1 471
SURPLUS CUMULÉS	
Fonds d'exploitation	(000)
Fonds d'immobilisations	(200)
	(258)
	(458)

1 013



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

2.4 REDRESSEMENT DES SUBVENTIONS REPORTÉES ET DES SUBVENTIONS À RECEVOIR

En 2009, suite à la reconstitution des auxiliaires des immobilisations corporelles, de la dette et des subventions reportées, l'AMT a corrigé le solde des subventions reportées et des subventions à recevoir.

La correction a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

RÉSULTATS CUMULÉS

				2008
Fonds d'immobilisations				
Constats d'infraction et revenus commerciaux				(296)
Virement des subventions reportées				(3 947)
Frais de gestion SAAQ et autres				274
Bénéfice de l'exercice				(4 517)
BILAN CUMULÉ				
ACTIF	il.			510
Fonds d'immobilisations				
À recevoir du MTQ				(22 051)
Autres subventions à recevoir				155
				(21 896)
PASSIF				
Fonds d'immobilisations				
Subventions reportées				(25 451)
				(25 451)
SURPLUS CUMULÉS				
Fonds d'immobilisations - Solde du début				
Fonds d'immobilisations - Soide du debut				8 072
ronus u minopinsations				(4 517)
V 2008 VVVVII	392	F-8018 F-8008	0	3 555
		l II	_	(21 896)



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Agence utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce demier. Les principales conventions sont les suivantes :

FONDS D'EXPLOITATION

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant [notes 15, 16, 19, 20, 24 et 25].

FONDS D'IMMOBILISATIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent, les investissements en immobilisations et les contributions pour autres projets métropolitains [notes 15, 16, 20, 26 et 27].

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés pour l'actif et le passif ainsi que les produits et les charges, et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels. Les évaluations les plus importantes impliquent les passifs et autres réclamations contre l'AMT, ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et ces différences pourraient être importantes.

PRODUITS

Les produits tirés du transport des voyageurs sont constatés au moment où les paiements ont lieu ou lorsque les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Les recettes provenant de la vente de titres TRAIN sont constatées dans la période où ces titres sont validés.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenus dans le fonds approprié et dans l'exercice pour lequel les travaux sont effectués. Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides sont remplies. Les subventions pour les immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisées comme subventions reportées au bilan, et sont amorties selon la même méthode et durant les mêmes périodes que celles des immobilisations corporelles connexes. Lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles amortissables financées, l'AMT constate dans les bénéfices tout solde de la subvention reportée relative à ces immobilisations corporelles. Les subventions pour les immobilisations corporelles non amortissables sont comptabilisées au moment où elles sont gagnées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'AMT consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition et les découverts bancaires, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

CONVERSION DE DEVISES

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires du bilan ainsi que les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date où les opérations ont été effectuées. Les gains et les pertes résultant de la variation du taux de change sont pris en compte dans l'état des résultats de la période.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises du gouvernement du Québec au début de l'exploitation en 1996 ont été enregistrées à leur valeur nette de transfert. Les acquisitions subséquentes sont enregistrées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la maind'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais d'émission capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les coûts de remise en état et de réfection du matériel roulant ainsi que les coûts associés aux améliorations des autres immobilisations corporelles sont capitalisés s'ils sont engagés dans le but d'améliorer la valeur des services ou de prolonger la durée d'utilisation de ces immobilisations, sinon ces coûts sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les immobilisations corporelles mises hors service sont dévaluées à leur valeur nette de réalisation. Les projets en voie de réalisation, les actifs en instance de transfert et les immobilisations corporelles mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les actifs en instance de transfert sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire, à des taux permettant d'amortir le coût de ces immobilisations, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Emprises ferroviaires			40 ans
Trains de banlieue – infrastructures			20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant usagé			10 ans
Trains de banlieue - matériel roulant neuf - loca	omotives		20 ans
Trains de banlieue - matériel roulant neuf - voit	tures		25 ans
Équipements métropolitains – voies réservées			20 ans
Équipements métropolitains - stationnements ir	ncitatifs		20 ans
Équipements métropolitains – terminus			20 ans
Équipements des technologies de l'information			5 ans

DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'AMT de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice. Les revenus sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont reçus. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange des trains de banlieue comprennent principalement des pièces utilisées pour la maintenance du matériel roulant. Elles sont évaluées au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette dans le cas des pièces désuètes. La moins-value est imputée directement aux résultats de l'exercice et aucune reprise de valeur n'est constatée.

SUBVENTIONS À RECEVOIR ET SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions à recevoir à affecter au remboursement de la dette à long terme sont créées lors de l'émission d'une dette à long terme sur la base des taux de subvention des différentes immobilisations corporelles admissibles en cours faisant l'objet du financement. Ces taux sont établis à partir des modalités du Programme d'aide au transport en commun du gouvernement du Québec et d'ententes particulières. Les subventions à recevoir se retrouvent au poste « À recevoir du MTQ ». Quant aux



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

subventions reportées, elles sont créées soit lors de l'émission d'une dette à long terme subventionnée ou lors de l'octroi d'une subvention au comptant accordée sur les immobilisations corporelles, toujours en fonction du Programme d'aide au transport en commun ou d'ententes particulières et en fonction des coûts engagés réellement. Elles sont virées aux résultats sur la même base que la charge d'amortissement au poste « Virement des subventions reportées ».

4. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TITRES DE TRANSPORT TRAM

Les recettes nettes de la vente de titres de transport TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par l'AMT ainsi que par les Autorités organisatrices de transport (AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente de titres de transport métropolitain, selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes provenant de la vente de titres de transport TRAM, nette d'une partie des recettes provenant du réseau de trains de banlieue [note 5] et des autobus express métropolitains, se détaille comme suit :

	2009	2008
Société de transport de Montréal	42 507	39 984
Réseau de transport de Longueuil	17 527	16 988
Société de transport de Laval	9 917	9 991
Conseils intermunicipaux de transport	10 997	13 992
Conseil régional de transport de Lanaudière	3 512	-
Municipalités	992	1 010
	85 452	81 965

Ainsi, seule la portion de l'AMT est reflétée aux résultats.

TRAINS DE BANLIEUE

RECETTES DES TRAINS DE BANLIEUE

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres TRAIN et de la partie de la vente de titres de transport TRAM reliée aux trains de 29 818 en 2009 [29 275 en 2008].

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit :

	 	2009	2008
Deux-Montagnes		18 278	18 631
Dorion-Rigaud		9 556	9 951
Blainville-Saint-Jérôme		8 015	7 903
Mont-Saint-Hilaire		5 977	5 816
Delson-Candiac		2 228	2 156
		44 054	44 457



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES AUX TRAINS DE BANLIEUE

L'AMT répartit, conformément à la Loi, une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon.

L'AMT répartit, selon la Loi, une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville—Saint-Jérôme, Mont-Saint-Hilaire et Delson-Candiac entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon, au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence ou toutes autres formules internes.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit :

	2009	2008
Deux-Montagnes	14 001	13 008
Dorion-Rigaud	11 653	9 903
Blainville—Saint-Jérôme	6 837	6 444
Mont-Saint-Hilaire	7 134	5 396
Delson-Candiac	2 790	1 443
	42 415	36 194

COÛTS D'EXPLOITATION

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants :

			2009	2008 Retraité
				[note 2]
Deux-Montagnes			37 275	32 520
Dorion-Rigaud			29 435	24 817
Blainville-Saint-Jérôme	e man		17 152	16 122
Mont-Saint-Hilaire			17 813	14 953
Delson-Candiac			8 204	5 235
			109 879	93 647

6. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par cent dollars de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le métro vers Laval a été mis en service le 28 avril 2007. Une entente a été signée, impliquant la Société de transport de Montréal (STM), l'AMT, le ministère des Finances du Québec (MFQ) et le MTQ, afin de permettre la rétrocession ultérieure, à la STM, des infrastructures reliées à l'exploitation de ce métro, à l'exclusion des équipements métropolitains afférents.

Cette rétrocession s'effectuera en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

Ce transfert d'actif aura pour effet de diminuer les immobilisations et les subventions reportées de l'AMT d'un montant de 677 551. Le transfert aura aussi pour incidence de diminuer le montant à recevoir du MTQ et la dette afférente.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)		
The second secon		

			2009	2008 Retraité [note 2]
		nortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Trains de banlieue				
Flotte de trains	312 354	164 682	147 672	158 067
Deux-Montagnes				
Terrains	15 226	_	15 226	15 043
Infrastructures	83 299	52 510	30 789	33 734
Dorion-Rigaud				
Terrains	634	_	634	634
Infrastructures	44 380	21 645	22 735	23 747
Blainville				
Terrains	3 068	_	3 068	3 061
Infrastructures	45 572	12 279	33 293	34 858
Mont-Saint-Hilaire				
Terrains	3 139	_	3 139	2 575
Infrastructures	33 050	11 754	21 296	20 313
Delson-Candiac				
Terrains	54	_	54	54
Infrastructures	6 900	2 200	4 700	5 030
Équipements métropolitains				0 000
Terrains	24 983	-	24 983	24 348
Technologie de l'information	397	40	357	_
Sécurité	974	97	877	_
Voies réservées	66 261	21 766	44 495	47 336
Stationnements incitatifs	19 966	7 099	12 867	12 527
Terminus	103 370	23 493	79 877	85 025
Pièces de rechange des trains de banlieue	588		588	587
Immobilisations en cours de réalisation				00.
Train de l'Est	84 430	_	84 430	44 061
Flotte de trains	286 808	_	286 808	159 178
Autres projets	52 326	_	52 326	44 514
Immobilisations détenues en vertu d'un contrat de	02 020		02 020	
location-acquisition	1 522	168	1 354	873
Immobilisations corporelles	1 189 301	317 733	871 568	715 565
Métro de Laval destiné au transfert	677 551	_	677 551	663 182



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

8. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus. Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit :

- 0,20 \$ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro totalisant, en 2009, 44 501 [43 933 en 2008].
- 0,50 \$ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2009, 11 141 [11 075 en 2008].
- une implantation progressive d'une nouvelle aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains: 0,50 \$ par passager effectuant une correspondance avec le train à partir d'un circuit d'autobus en rabattement à une gare du réseau de trains de banlieue, totalisant en 2009, 738 [841 en 2008].

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit :

	2009	2008
Métro :		
Société de transport de Montréal	44 501	43 933
Autobus:		
Société de transport de Montréal	5 107	5 237
Réseau de transport de Longueuil	3 211	3 115
Société de transport de Laval	703	696
Conseils intermunicipaux de transport	1 464	1 386
Conseil régional de transport de Lanaudière	514	501
Municipalités	142	140
	11 141	11 075
Aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains :		
Société de transport de Montréal	280	337
Réseau de transport de Longueuil	30	40
Société de transport de Laval	80	86
Conseils intermunicipaux de transport	348	378
	738	841
Dépenses afférentes	138	200
	56 518	56 049

9. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET ÉTUDIANT DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et étudiant consentis aux utilisateurs des titres de transport TRAM. Pour l'année 2009, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM, un montant de 6 507 pour les titres de transport TRAM des zones 1 à 8 [6 485 en 2008].



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

L'aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM se répartit comme suit :

	2009	2008
Société de transport de Montréal	3 042	3 012
Réseau de transport de Longueuil	1 402	1 393
Société de transport de Laval	746	765
Conseils intermunicipaux de transport	908	898
Conseil régional de transport de Lanaudière	316	320
Municipalité	93	97
	6 507	6 485

10. AIDE À L'INTÉGRATION TARIFAIRE

En 2005, l'AMT a introduit une aide à l'intégration tarifaire. Cette aide métropolitaine vise à assurer, en tout ou en partie, à chaque AOT qui participe au système tarifaire métropolitain, une part des recettes métropolitaines au moins équivalente aux recettes tarifaires qui auraient été générées par leurs titres locaux, diminuées du rabais tarifaire métropolitain.

L'aide à l'intégration tarifaire se répartit comme suit :

	2009	2008
Conitti de transport de Martini el	4.000	4 700
Société de transport de Montréal	1 962	1 720
Réseau de transport de Longueuil	342	318
Société de transport de Laval	1 464	1 472
Conseils intermunicipaux de transport	516	491
Conseil régional de transport de Lanaudière	1	92
Municipalité	1	7
III I	4 286	4 100

11. EMPRUNTS À COURT TERME

L'Agence peut faire des emprunts à court terme auprès du MFQ. La capacité d'emprunt à court et à long terme est fixée par décret et il est renouvelé tous les deux ans. Le décret en vigueur a été autorisé en juin 2009 au montant de 879 000 et vient à échéance le 31 décembre 2011. La facilité de crédit à court terme porte intérêt à un taux moyen pondéré de 0,4471 % (1,9438 % en 2008). Au 31 décembre 2009, l'AMT avait un solde utilisé de cette facilité de crédit à court terme de 46 058 [18 000 en 2008].

12. DETTE À LONG TERME

L'AMT a contracté des emprunts auprès du MFQ. En vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant en partie au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total encaissé de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets a atteint 97 064, incluant 43 495 d'intérêts.

AMT

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

Les dettes suivantes portent des intérêts à taux fixe :

	2009	2008
Billet à payer, émis en 1999, avec un taux d'intérêt de 6,320 % – Échéance 2009	_	956
Billets à payer, émis en 2000, 2001, 2003, 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant		
entre 4,119 % et 5,958 % – Échéance 2010	106 833	120 121
Billet à payer, émis en 2005, avec un taux d'intérêt de 4,079 % – Échéance 2011	22 759	23 902
Billets à payer, émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,385 % et 5,945 % – Échéance 2012	38 992	45 186
Billets à payer, émis en 2003, 2004, 2005 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,097 % et 5,167 % – Échéance 2013	168 385	176 880
Billets à payer, émis en 2004 et 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,169 % et	100 300	170 000
5,267 % – Échéance 2014	132 633	140 287
Billets à payer, émis en 2005 et 2006, avec des taux d'intérêt variant entre 4,320 % et		
4,783 % – Échéance 2015	63 539	67 313
Billets à payer, émis en 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,478 % et 4,960 % – Échéance 2016	103 788	109 484
Billets à payer, émis en 2006, 2007 et 2008, avec des taux d'intérêt variant entre de 4,317 % et 4,906 % – Échéance 2017	109 610	114 468
Billets à payer, émis en 2008, avec des taux d'intérêt variant entre 4,410 % et 4,659 % – Échéance 2018	181 552	87 223
Billets à payer, émis en 2009 avec des taux d'intérêt variant entre 4,340 % et 4,453 % –	101 552	01 223
Échéance 2019	98 839	_
Billet à payer, émis en 2002, avec un taux d'intérêt de 6,039 % – Échéance 2022	7 803	8 190
Billets à payer, émis en 2004, avec des taux d'intérêt variant entre 5,379 % et 5,453 % –		
Échéance 2024	19 524	20 353
Billets à payer, émis en 2005, 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,602 % et		
5,261 % – Échéance 2025	32 760	34 067
Billet à payer, émis en 2006, avec un taux d'intérêt de 4,886 % – Échéance 2026	17 749	18 436
	1 104 766	966 866
Moins : Portion à court terme de la dette à long terme	(66 237)	(62 100)
	1 038 529	904 766
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, échéant en juillet 2010	479	1 471
Moins : Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(479)	(992)
	(<u>)</u>	479



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

Remboursements annuels en capital et intérêts :

	Dett	Dette totale		ée MTQ
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2010	66 237	51 124	57 565	45 277
2011	64 230	48 825	55 534	43 304
2012	63 835	45 268	54 813	40 219
2013	59 414	42 136	50 158	37 511
2014	62 932	42 216	54 020	37 943
2015 et suivantes	788 118	287 089	701 147	256 719
	1 104 766	516 658	973 237	460 973

Le montant de 973 237 assumé par le MTQ est comptabilisé au bilan du Fonds d'immobilisations au 31 décembre 2009, au poste d'actifs « À recevoir du MTQ ».

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Agence a mis en place le 1^{er} juillet 2007 un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous les employés, selon leur admissibilité. La cotisation de base de l'employeur est fixée à 5 % du traitement de l'employé. L'employeur verse également des cotisations supplémentaires de 50 % des cotisations volontaires des employés, jusqu'à un maximum de 3 % de cotisations supplémentaires qui sont imputées aux résultats de l'exercice. Les cotisations de l'AMT aux résultats de l'exercice s'élèvent à 784 [619 en 2008].

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX RISQUES FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'emprunt à court terme et la dette à long terme portent des taux d'intérêt fixes pour tous les emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée l'AMT est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, compte tenu que l'AMT prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

RISQUE DE PRIX SUR MARCHANDISES

Afin d'atténuer les effets des fluctuations du prix du diesel, l'AMT a une stratégie de couverture qui consiste à réaliser des opérations de swap sur l'huile à chauffage pour un pourcentage cible de la consommation future de carburant, jusqu'à trois ans à l'avance. Au 31 décembre 2009, des swaps d'huile à chauffage sont en cours [note 17].

RISQUE DE CHANGE

Bien que l'AMT transige ses affaires et reçoive ses produits d'exploitation essentiellement en dollars canadiens, une partie de ses charges, de son encaisse et de ses immobilisations est libellée en devise américaine. Par conséquent, les résultats de l'AMT sont touchés par les fluctuations du taux de change entre ces devises. Afin de minimiser les impacts résultant de la conversion en dollars canadiens du coût des immobilisations libellées en devises étrangères, l'AMT a recours à un swap de taux de change.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

15. BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le 21 janvier 2009, le comité pancanadien des investisseurs a procédé à la restructuration des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA), selon le plan annoncé en décembre 2008. Les papiers commerciaux adossés à des actifs à court terme détenus depuis août 2007 ont été substitués par des billets adossés à des actifs à long terme, dont l'échéance s'aligne sur celle des actifs auparavant détenus par les conduits sous-jacents. Étant donné la nature « à long terme » de ces titres de remplacement, le terme BTAA (billets à terme adossés à des actifs) a été adopté par les marchés financiers. Rappelons que ces titres constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les actifs sous-jacents, tels que les créances hypothécaires résidentielles ou commerciales, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, ainsi que certains autres actifs sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, comprenant notamment l'émission de papier commercial ou de billets à terme.

Initialement, un moratoire ayant été établi jusqu'au 21 juillet 2010, au cours duquel aucun appel de garantie additionnelle ne pourrait être effectué sur les trocs de défaillance de crédits. Ce moratoire a aussi pour but de permettre la création d'un marché secondaire pour ces titres.

Au 31 décembre 2008, l'AMT détenait les titres suivants inclus dans le plan de restructuration :

FONDS D'EXPLOITATION

	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II				
Billets A-1	11 708	-	11 708	15 juillet 2056
Billets A-2	9 429	15	9 414	15 juillet 2056
Billets B	1 712	1 712	-	15 juillet 2056
Billets C	707	707	-	15 juillet 2056
Billets série 6	4 936	3 036	1 900	20 juin 2013
Billets série 7	3 002	1 846	1 156	20 décembre 2013
Billets série 8	137	84	53	25 avril 2029
Billets 14	1084	667	417	25 avril 2029
VAC III				
Billets série 16A	3 746	599	3 147	28 septembre 2013
Billets série 16B	239	38	201	28 septembre 2013
Billets série 34	1 429	229	1 200	13 décembre 2021
Billets série 35	972	156	816	13 décembre 2027
Billets série 36	535	85	450	13 décembre 2034
	39 636	9 174	30 462	



au 31 décembre 2009

FONDS D'IMMOBILISATIONS

(Les montants sont en milliers de dollars)

	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II			= = *	
Billets A-1	2 260	_	2 260	15 juillet 2056
Billets A-2	134	13	121	15 juillet 2056
Billets B	24	24	_	15 juillet 2056
Billets C	75	75	_	15 juillet 2056
VAC III				
Billets série 1	1 811	1 099	712	12 juillet 2038
Billets série 2	184	112	72	15 juillet 2056
	 4 488	1 323	3 165	Lines .
TOTAL	44 124	10 497	33 627	1 =1

Au courant de l'exercice 2009, l'AMT a encaissé 2 487 relativement aux remboursements de capital BTAA (1 577 pour le Fonds d'exploitation et 910 pour le Fonds d'immobilisations). Aussi, la classe VAC-2 catégorie 14 détenue a été radiée en totalité au 31 décembre 2009 pour un montant nominal de 1 084 (valeur comptable de 417).

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour ces nouveaux billets, la direction estime à 27 950 (25 147 pour le Fonds d'exploitation et 2 803 pour le Fonds d'immobilisations) le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2009.

Ainsi, au 31 décembre 2009, l'AMT a constaté une moins-value durable additionnelle relative au Fonds d'exploitation de 4 023, incluant la radiation de 417 (2 730 en 2008). Les rachats ont généré un gain de 834 (285 pour le Fonds d'exploitation et 549 pour le Fonds d'immobilisations).



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2009, l'AMT détient les titres suivants inclus dans le plan de restructuration :

FONDS D'EXPLOITATION

	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II				
Billets A-1	11 678	_	11 678	15 juillet 2056
Billets A-2	9 429	942	8 487	•
Billets B	1 712	1 712	"-	15 juillet 2056
Billets C	707	707		15 juillet 2056
Billets série 6	4 936	4 689	247	20 juin 2013
Billets série 7	3 002	2 852	150	20 décembre 2013
Billets série 8	54	52	2	25 avril 2029
VAC III				
Billets série 16A	2 619	419	2 200	28 septembre 2013
Billets série 16B	239	38	201	28 septembre 2013
Billets série 34	1 091	175	916	13 décembre 2021
Billets série 35	972	156	816	13 décembre 2027
Billets série 36	535	85	450	13 décembre 2034
TOTAL	36 974	11 827	25 147	

FONDS D'IMMOBILISATIONS

I ONDS D IMMODILISATIONS				
	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II				
Billets A-1	2 254	-	2 254	15 juillet 2056
Billets A-2	134	13	121	15 juillet 2056
Billets B	24	24	_	15 juillet 2056
Billets C	75	75		15 juillet 2056
VAC III				
Billets série 1	907	550	357	12 juillet 2038
Billets série 2	184	113	71	15 juillet 2056
	3 578	775	2 803	
TOTAL	40 552	12 602	27 950	



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

Les billets A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 50 points de base. L'intérêt sur les billets B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets C porteront intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. L'intérêt est cumulatif et payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Les billets des actifs inadmissibles portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

16. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

ENGAGEMENTS RELATIFS AU FONDS D'EXPLOITATION

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	The second secon	
2010		67 080
2011		30 851
2012		22 442
2013		14 636
2014		7 916
2015 et suivants		5 342
		148 267

ENGAGEMENTS RELATIFS AU FONDS D'IMMOBILISATIONS

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. De plus, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner, en partie, ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

	711777	
2010		177 021
2011		94 518
2012		66 071
2013		14 711
2014		11 958
2015 et suivants		23 000
		387 279

RÉCLAMATIONS

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2009 ne peut être prévue avec certitude, l'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 10 février 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif a été déposée contre l'AMT. Dans la requête, il a été allégué que l'AMT néglige de respecter les horaires qu'elle publie, accusant ainsi des retards sur les lignes Montréal/Dorion-Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes.

Les montants réclamés dans la requête à titre de dommages compensatoires sont de l'ordre de mille dollars par usager sur les deux lignes de trains visées, ainsi qu'une somme équivalente à 30 % du coût des titres de transport acquis depuis décembre 2007.

Le 3 septembre 2010, un jugement a été rendu concernant l'autorisation de la requête. En effet, le jugement autorise l'institution d'un recours collectif, il ne constitue pas un jugement rendu sur le fond. Aussi, la période visée par le recours collectif est de 2 mois, soit janvier et février 2009 versus les 22 mois dans la demande initiale. Le requérant n'a pas porté le jugement en appel. Lorsqu'un jugement autorise l'exercice du recours collectif, l'intimé n'a pas de droit d'appel. Le 25 octobre, la Cour a ordonné la publication des avis aux membres dans les gares, près des distributrices de l'AMT ainsi que dans le journal. Suite aux publications, le requérant signifiera le recours collectif, et le dossier suivra son cours.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'AMT utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de swap de commodités pour gérer les risques liés aux variations des prix du carburant. Ces instruments dérivés ne visent à effectuer ni des opérations sur valeurs, ni des opérations spéculatives. L'AMT utilise également les contrats de change à terme pour gérer les risques que comportent les variations de la valeur du dollar américain relativement à l'achat de matériel en devise américaine dans le cadre d'un important projet d'immobilisations visant à remettre à neuf une partie de son parc de locomotives.

Les swaps sont liés à une marchandise (huile à chauffage n° 2) pour laquelle les parties échangent des paiements en espèces basés sur des variations du prix des marchandises ou l'indice du marché, ce qui permet de fixer le prix que les parties paient réellement pour les marchandises. Quant au contrat de change à terme, il est lié à des projets futurs d'immobilisations et constitue une entente contractuelle visant à acheter des dollars américains à une date ultérieure et à un taux préétabli.

À la fin de l'exercice, l'AMT détenait l'instrument financier dérivé suivant :

	Prix fixe	Quantité référence
Opération de change, octobre 2008 à juillet 2014	1,0697 \$CAN	223 570 \$US

À la fin de l'exercice, l'AMT détenait aussi les instruments financiers dérivés suivants :

	Prix fixe	Quantité référence
Huile à chauffage, mars 2009 à décembre 2010	0,6080 \$CAN/litre	4 690 000 litres
Huile à chauffage, février 2010 à décembre 2010	0,5895 \$CAN/litre	3 360 000 litres
Huile à chauffage, janvier 2011 à juin 2011	0,6380 \$CAN/litre	5 760 000 litres
Huile chauffage, janvier 2012 à mars 2012	0,6440 \$ CAN/litre	2 880 000 litres



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

18. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan cumulé:

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 740	4 357
Découvert bancaire	_	(2 358)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 740	1 999

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 49 485 (46 712 en 2008).

19. CRÉANCES

FONDS D'EXPLOITATION

	2009	2008
Comptes clients des AOT	6 198	7 089
Comptes clients des municipalités	3 564	2 655
Autres comptes clients	2 127	2 125
Provision des contributions municipales trains à recevoir	(812)	1 269
À recevoir du MTQ	6 444	859
À payer aux AOT suite au partage des recettes métropolitaines	(5 020)	(3 145)
Autres	1 858	2 330
TOTAL	14 359	13 182

20. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

FONDS D'EXPLOITATION

	2009	2008
Fournisseurs	7 960	5 542
Compte à payer - Aide métropolitaine	27 805	27 567
Compte à payer - Aide au tarif réduit	6 507	6 487
Frais courus des lignes de train	6 408	7 362
Courus dépenses de fonctionnement et équipement	2 135	3 446
Autres courus	4 717	4 229
Provision pour réclamations	2 368	2 368
Autres	7 536	6 042
TOTAL	65 436	63 045



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

FONDS D'IMMOBILISATIONS		
	2009	2008
Fournisseurs	17 142	48 523
Frais courus	16 089	13 957
Intérêts courus sur la dette à long terme	7 760	7 417
Autres	2 417	2 438
TOTAL	43 408	72 335
GRAND TOTAL – FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS	108 844	135 380

21. SUBVENTIONS REPORTÉES

	100		
	2009		2008 Retraité
MTQ	Autres	Total	[note 2] Total
	7,41,55	Total	Total
360 525	433	360 958	253 216
136 791	1 680	138 471	121 133
(13 351)	(25)	(13 376)	(13 391)
(41)	= 1	(41)	"
483 924	2 088	486 012	360 958
tiné au			
663 182	-	663 182	660 040
14 369	_	14 369	3 142
677 551	-9	677 551	663 182
	136 791 (13 351) (41) 483 924 tiné au 663 182 14 369	MTQ Autres 360 525	MTQ Autres Total 360 525

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ses apparentés autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La majorité de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

24. RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION

	2009	2008 Retraité [note 2]
PRODUITS		
Remises gouvernementales :		
Taxe sur l'essence	49 652	51 133
Droit sur l'immatriculation	53 813	52 508
Revenus des trains de banlieue [note 5]	44 054	44 457
Contributions municipales aux trains de banlieue [note 5]	42 415	36 194
Contributions du gouvernement du Québec à la Politique de développement durable	5 585	1 469
Aide du gouvernement du Québec au transport adapté	750	450
Recettes des autobus express métropolitains	2 641	2 373
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	706	29
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	3 714	2 979
Constats d'infraction	435	2 193
Revenus d'intérêts	779	1 324
Autres revenus	285	_
	204 829	195 109
CHARGES		
Aide métropolitaine et dépenses afférentes [note 8]	56 518	56 049
Trains de banlieue [note 5]	109 879	93 647
Équipements métropolitains	16 613	15 049
Frais de fonctionnement	7 537	8 154
Aide au développement	4 161	2 751
Aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM et dépenses afférentes [note 9]	6 507	6 485
Aide à l'intégration tarifaire [note 10]	4 286	4 100
Transport adapté	1 862	1 435
Autobus express métropolitains	4 412	3 556
Frais de gestion SAAQ et autres	1 242	1 936
	213 017	193 162
(DÉFICIT) BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(8 188)	1 947
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs [note 15]	(4 023)	(2 730)
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(12 211)	(783)
SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION DÉJÀ ÉTABLI	(10 660)	2 651
Retraitement : adoption des normes comptables du secteur public [note 2]	12 728	_
Retraitement: correction d'un contrat de location-acquisition [note 2]	(200)	_
SOLDE REDRESSÉ DU FONDS D'EXPLOITATION AU DÉBUT	1 868	2 651
Déficit de l'exercice	(12 211)	(783)
SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION À LA FIN	(10 343)	1 868



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

25. BILAN DU FONDS D'EXPLOITATION

		2009	2008 Retraité [note 2
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 379	
Créances [note 19]		14 359	13 182
Frais payés d'avance		638	489
Remises du gouvernement du Québec à recevoir		23 899	22 56
Billets à terme adossés à des actifs [note 15]		25 147	30 462
Pièces de rechange de trains de banlieue		4 849	5 252
À recevoir du Fonds d'immobilisations		879	
		74 150	71 950
PASSIF			
Découvert bancaire		_	2 358
Emprunts à court terme [note 11]		19 057	_
Fournisseurs et frais courus [note 20]		65 436	63 045
Dû au Fonds d'immobilisations		_	4 679
	F	84 493	70 082
SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION		(10 343)	1 868
		74 150	71 950

Engagements, éventualités et événement postérieur à la date du bilan [note 16]



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

26. RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2009	2008 Retraité [Note 2]
PRODUITS	, A	
Virement des subventions reportées [note 21]	13 376	13 391
Contributions municipales [note 6]	30 930	28 945
Revenus d'intérêts	43 698	41 828
Revenus commerciaux	3 892	3 383
Autres revenus	873	_
	92 769	87 547
CHARGES		-
Frais d'intérêts sur la dette long terme	49 266	46 396
Entretiens, réparations majeures et études de faisabilité	5 711	4 185
Amortissement des immobilisations corporelles	33 386	31 651
Autres	262	535
	88 625	82 767
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	4 144	4 780
SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS DÉJÀ ÉTABLI	253 952	213 510
Retraitement : adoption des normes comptables du secteur public [note 2]	(32 377)	_
Retraitement: correction des immobilisations corporelles [note 2]	`13 211 [´]	11 721
Retraitement: correction d'un contrat de location-acquisition [note 2]	(258)	_
Retraitement: correction des subventions reportées et des subventions à recevoir [note 2]	3 555	8 072
SOLDE REDRESSÉ DU FONDS D'IMMOBILISATIONS AU DÉBUT	238 083	233 303
Surplus relié aux terrains [note 21]	41	_
Bénéfice de l'exercice	4 144	4 780
SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS À LA FIN	242 268	238 083



au 31 décembre 2009

(Les montants sont en milliers de dollars)

27. BILAN DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2009	2008 Retraité [note 2]
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 361	4 357
Billets à terme adossés à des actifs [note 15]	2 803	3 165
À recevoir du MTQ	1 023 063	927 705
Autres subventions à recevoir	18	2 242
Métro vers Laval destiné au transfert [note 7]	677 551	663 182
Immobilisations corporelles [note 7]	871 568	715 565
À recevoir du Fonds d'exploitation		4 679
	2 582 364	2 320 895
PASSIF		-
Emprunts à court terme [note 11]	27 001	18 000
Fournisseurs et frais courus [note 20]	43 409	72 335
Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	479	992
Portion à court terme de la dette à long terme [note 12]	66 237	62 100
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	***	479
Dette à long terme [note 12]	1 038 529	904 766
Subventions reportées relatives au métro vers Laval destiné au transfert [note 21]	677 551	663 182
Subventions reportées [note 21]	486 012	360 958
Dû au Fonds d'exploitation	879	-
	2 340 096	2 082 812
SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS	242 268	238 083
	2 582 364	2 320 895

Engagements, éventualités et événement postérieur à la date du bilan [note 16]



transporter imaginer étudier bâtir



5 LIGNES DE TRAIN

52 GARES / 29 637 PLACES

DANS 61 STATIONNEMENTS INCITATIFS

16 TERMINUS MÉTROPOLITAINS / 85,2 KM DE

VOIES RÉSERVÉES / 1 EXPRESS MÉTROPOLITAIN